**ARRÊTÊ PORTANT NOMINATION**

**AUX FONCTIONS DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE MAIRIE**

**(commune de moins de 3 500 habitants)**

Le Maire de **........................** ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-19-1 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie, et notamment son article 1 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ; (*le cas échéant si l’agent occupe un emploi à temps non complet*)

Vu le décret n° ………………. modifié portant statut particulier du cadre d’emplois des …………………territoriaux ;

Vu l’arrêté en date du ……... fixant la dernière situation de **Madame/Monsieur....................................** , au grade de **…………………….** à la date du………………  ;

OU

Vu le contrat en date du …………. portant recrutement **de Madame/Monsieur** ………………en qualité de secrétaire général de mairie à compter du …………. sur le fondement du 7° de l’article L. 332- du code général de la fonction publique (*commune de moins de 2 000 habitants*);

Considérant que le nombre d’habitants de la commune est inférieur à 2 000 habitants ou compris entre 2 000 et 3 500 habitants

(si entre 2 000 et 3 500 habitants) Considérant qu’aucun agent n’exerce les fonctions de Directeur Général des Services ;

Considérant que **Madame/Monsieur....................................** exerce les fonctions de secrétaire général(e) de mairie depuis le …….........

**ARRÊTE**

ARTICLE 1 - A compter du 1er janvier 2024, **Madame/Monsieur....................................** est nommé(e) aux fonctions de secrétaire général de mairie à temps complet (*ou à temps non complet* *… /35ème*) sans modification de ses conditions statutaires et d’emploi.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera :

 - notifié à l'agent,

 - transmis au représentant de l'État,

 - transmis au comptable de la collectivité,

 - transmis au Président du Centre de Gestion.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours contentieux dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication par courrier adressé au Tribunal administratif de Bordeaux ou par l’application Télérecours citoyen accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

 Fait à **........................** ,

PUBLIÉ LE : le ........................ ,

NOTIFIÉ À L'AGENT LE : Le Maire,

(*date et signature*)